

# PROTOCOLE PARK AND PLAY

À PARTIR DU 9 JUIN 2021



# PARK & PLAY : GOLF

**L'objectif du protocole Park & Play est de définir les règles à appliquer dans les clubs de golf pour garantir une pratique sécurisée.**

Après plus d'un an de protocole strict, les nouvelles mesures en vigueur à partir du 9 juin nous permettent **d'assouplir le Park & Play et de retrouver une pratique presque normale du golf.**

Ce document reprend les grandes lignes des **mesures en vigueur à partir du 9 juin**. Nous comptons sur la responsabilité de chaque club et chaque golfeur pour continuer à respecter la distanciation et les règles sanitaires en vigueur.

Cette nouvelle version se base sur la conférence de presse du 11 mai 2021 et le protocole Adeps du 3 juin 2021. Veuillez également vous référer aux autorités locales et provinciales de votre club qui peuvent imposer des règles plus strictes sur leurs territoires.

## GÉNÉRAL

- Le joueur vient au club uniquement après **réservation**.
- En extérieur, les **rassemblements** de plus de 10 personnes ne sont pas autorisés.
- Gardez la **distance d'1m50** avec les autres personnes.

## MATÉRIEL

- Les **drapeaux** peuvent être replacés dans les trous.
- Les **râteaux** peuvent être replacés dans les bunkers.
- Le **matériel partagé** (lave balles, seaux practice, ...) est à nouveau accessible.
- Les **voiturettes** peuvent être partagées.

## COMPÉTITIONS & ÉVÉNEMENTS

- Les **compétitions et événements amateurs et professionnels** sont autorisés, moyennant l'approbation des autorités communales. Pour cela, l'organisateur doit compléter le **CERM (Covid Event Risk Model)** et le **CIRM (Covid Infrastructure Risk Model)** pour obtenir la validation par les autorités locales. Cette mesure est définie par le [protocole Adeps](#).
- Pour faciliter votre gestion, nous proposons de procéder comme suit :
  - **CERM** :
    - Le club complète le CERM une seule fois pour chaque type de compétition (week-end, ladies, seniors, ...) : indiquez la date de reprise des compétitions pour cette section (en date de début et de fin), cochez « Événement répétitif » plus bas et indiquez-y les caractéristiques habituelles pour ce type de compétition (ex. nombre de joueurs, heures de départ, jour, ...).
    - Après approbation de la compétition, imprimez le PDF de l'analyse, joignez-y votre calendrier (possibilité de l'imprimer directement via iGolf).

- Contactez votre commune pour identifier la personne de contact pour l'approbation d'événements et transmettez-lui les formulaires et calendriers pour autorisation.
- **CIRM** :
  - Le club complète une seule fois le CIRM pour toute la saison.
  - Dès que le formulaire est rempli, imprimez le PDF et envoyez-le auprès de votre Commune pour approbation.
  - A ce jour (4/06), la plateforme CIRM n'est pas disponible. Le formulaire devra être complété lorsque la plateforme est mise en ligne par le gouvernement.
- Compléter chaque formulaire prend environ 5 à 10 minutes (voir formulaire-type CERM pré-complété en annexe).
- Les organisateurs externes de compétitions et d'événements devront également compléter le CERM pour les compétitions et événements qu'ils organiseront dans vos clubs. Leurs formulaires devront aussi être soumis à l'approbation de la commune.
- L'AFGolf reste à votre disposition pour toute question ou aide concernant ce point (02/679.02.20).
- Les **compétitions entre clubs** et **rencontres entre les clubs** sont autorisées.
- Les **shotguns** sont autorisés.
- Un **public de 400 personnes** peut assister à des compétitions sportives professionnelles ou amateurs en extérieur, sous réserve de l'autorisation communale.
- Les **remises des prix** sont autorisées dans le respect des mesures sanitaires :
  - Respectez les règles de l'horeca en vigueur à l'intérieur et à l'extérieur (assis, nombre par table, distance entre les tables, ...).
  - Organisez les remises des prix à l'extérieur si possible.
  - Les joueurs prennent eux-mêmes leurs prix.
  - Les joueurs gardent leur masque pendant la remise des prix et pour venir chercher leur prix
- Les greenfees sont autorisés.

## COACHER



- Les cours privés, entraînements et initiations peuvent avoir lieu à **l'extérieur** avec des groupes de 100 **personnes maximum** et dans le respect des mesures de distanciation sociale
- Les **stages** peuvent avoir lieu sans nuitée pour un ou plusieurs groupes de 50 personnes jusqu'au 24 juin. Le groupe peut passer à 100 personnes à partir du 25 juin et avec nuitées.
- Les mesures sanitaires sont respectées lors des cours : réservation obligatoire, maintien de la distance d'1,50m, ...

## HORECA

- Le bar, restaurant, club house, ... peuvent ouvrir en respectant les règles en vigueur dans [l'horeca](#).

## INFRASTRUCTURES INTÉRIEURES

- Le port du masque est **obligatoire à l'intérieur** pour les + de 12 ans.
- **Les vestiaires et les douches restent fermés.**
- Les **toilettes** peuvent être ouvertes et le club doit y maintenir les mesures d'hygiène nécessaires.
- Le **secrétariat** est ouvert.

- Les **proshops** sont ouverts.
- Les **casiers et le caddyhouse** peuvent être accessibles.
- Les **infrastructures intérieures** du club peuvent rouvrir (indoor, fitness, simulateur, ...) en respectant les règles en vigueur (voir [protocole fitness Adeps](#)).
- Du **gel** hydro alcoolique doit être mis à disposition des joueurs à différents endroits du club.
- Désignez au sein du club une **personne responsable Corona**. Cette personne supervise la bonne application des règles et du protocole Park & Play par les membres et les membres du personnel.

# PARK & PLAY GOLF

## VOUS AVEZ BIEN RÉSERVÉ UN DÉPART ?

Bienvenue et profitez  
bien de votre parcours !!

## VOUS N'AVEZ PAS RÉSERVÉ DE DÉPART ?

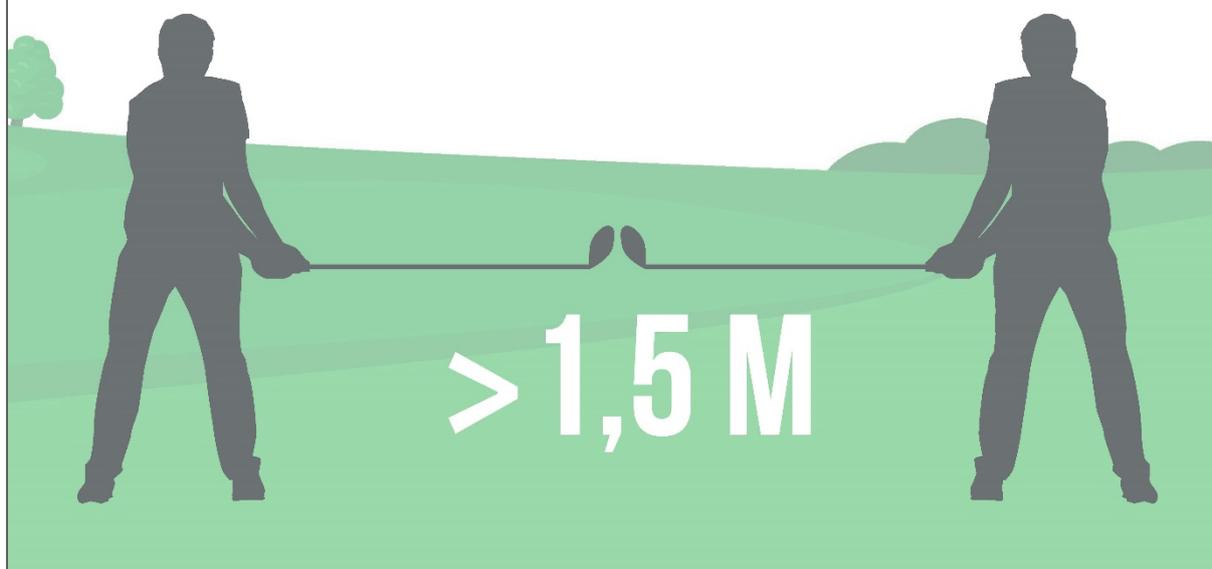
Veuillez retourner  
chez vous et réserver  
une heure de départ.



PLUS D'INFORMATIONS SUR LE PARK & PLAY GOLF : [WWW.AFGOLF.BE](http://WWW.AFGOLF.BE)

# RESPECTEZ LA DISTANCIATION SOCIALE

Gardez un minimum de 2 longueurs de clubs entre vous.



PLUS D'INFORMATIONS SUR LE PARK & PLAY GOLF : [WWW.AFGOLF.BE](http://WWW.AFGOLF.BE)